












# Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2020/2084(INI)
Procédure terminée	
Une Europe sociale forte pour des transitions justes ? communication de la Commission	
Sujet	
4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum	
4.10.10 Protection social, sécurité sociale	
4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail	
4.15.08 Travail, emploi et salaire: égalité homme femme et entre les personnes	
4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>		02/07/2020
		 <a href="#">RADTKE Dennis</a>	02/07/2020
		 <a href="#">JONGERIUS Agnes</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">TOOM Jana</a>	
		 <a href="#">PETER-HANSEN Kira</a>	
		<a href="#">Marie</a>	
		 <a href="#">REIL Guido</a>	
		 <a href="#">RAFALSKA Elzbieta</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 <a href="#">Culture et éducation</a> (Commission associée)		07/04/2020
		 <a href="#">ROS SEMPERE</a> <a href="#">Marcos</a>	
	 <a href="#">Droits de la femme et égalité des genres</a>		28/05/2020
		 <a href="#">REGNER Evelyn</a>	

Evénements clés			
14/01/2020	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2020)0014</a>	
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/11/2020	Vote en commission		
24/11/2020	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0233/2020</a>	Résumé
14/12/2020	Débat en plénière		
17/12/2020	Résultat du vote au parlement		
17/12/2020	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0371/2020</a>	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2084(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/9/02416

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2020)0014</a>	14/01/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE657.413</a>	28/09/2020	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE658.882</a>	21/10/2020	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE659.082</a>	22/10/2020	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE650.720</a>	29/10/2020	EP	
Avis de la commission	<b>FEMM</b>	<a href="#">PE657.285</a>	30/10/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0233/2020</a>	24/11/2020	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0371/2020</a>	17/12/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2021)190</a>	18/06/2021	EC	

## Une Europe sociale forte pour des transitions justes ? communication de la Commission

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative présenté par Dennis RADTKE (PPE, DE) et Agnes JONGERIUS (S&D, NL) sur une Europe sociale forte pour des transitions justes.

Alors que l'Union se lance dans une transition vers une économie circulaire à faibles émissions de carbone, climatiquement neutre et économe en ressources, les députés estiment que les transitions verte, numérique et démographique doivent garantir le niveau le plus élevé de justice sociale et

promouvoir le bien-être, le progrès social, la sécurité, la prospérité, légalité et l'inclusion sociale, sans laisser personne de côté.

### ***Un cadre de gouvernance pour le progrès social***

Les députés demandent qu'un programme social clé soit adopté lors du sommet social de Porto qui aura lieu l'an prochain (programme de Porto). Ce programme pourrait contenir le cadre stratégique pour une Europe sociale durable, équitable et inclusive à l'horizon 2030.

Ce cadre de gouvernance devrait reposer sur : i) l'intégration, dans les traités, du socle européen des droits sociaux et d'un protocole apportant aux droits sociaux la même protection que les libertés économiques au sein du marché unique, et ii) l'adoption d'un pacte pour le développement durable et le progrès social rendant les objectifs sociaux et durables obligatoires, en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

### ***Des moyens financiers pour une Europe sociale forte et durable***

Les députés invitent les États membres à tirer pleinement parti de la flexibilité possible dans l'application des règles de l'Union en matière de finances publiques et de politique budgétaire, afin de faire face aux dépenses exceptionnelles consenties pour atténuer les conséquences sociales de la crise de la COVID-19, renforcer les systèmes de protection sociale et financer des emplois de qualité, les services publics, la lutte contre la pauvreté et les transitions verte et numérique.

Le rapport met en évidence les instruments financiers permettant de réaliser une transition juste, comme le Fonds social européen, le fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), la garantie pour la jeunesse, la garantie pour l'enfance, l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) et le Fonds pour une transition juste dont la dotation devrait être augmentée.

Les députés ont insisté pour que les États membres allouent : i) au moins 5 % des ressources du Fonds social européen (FSE+) relevant de la gestion partagée au soutien d'activités financées au titre de la garantie européenne pour l'enfance, notamment pour lutter contre la pauvreté infantile et ii) au moins 15% de leurs ressources et des actions ciblées en faveur d'emplois de qualité pour les jeunes.

### ***Le programme de Porto***

Les députés estiment que le programme devrait englober des indicateurs de bien-être économique, social et environnemental, et couvrir les domaines suivants:

#### ***1) Des emplois décents et des marchés du travail durables et inclusifs***

Les députés estiment que tout travailleur de l'Union devrait bénéficier d'un salaire garantissant au moins un niveau de vie décent, le renforcement de la négociation collective étant le meilleur moyen de promouvoir cet objectif. Ils insistent pour que des salaires minimaux légaux soient fixés, en coopération avec les partenaires sociaux, à un niveau supérieur au seuil de décence, de manière à éliminer la pauvreté des travailleurs.

La Commission et les États membres sont invités, entre autres, à :

- atteindre une couverture des négociations collectives de 90 % d'ici 2030 dans les systèmes nationaux qui combinent la réglementation légale et celle des partenaires sociaux en matière d'emploi et de conditions de travail;
- réviser la directive européenne sur la passation des marchés publics afin d'établir un traitement préférentiel pour les entreprises qui respectent les conventions collectives;
- renforcer la garantie pour la jeunesse dans le but de réduire le chômage de longue durée et le chômage des jeunes d'au moins 50 % d'ici 2030;
- inclure l'objectif global d'amélioration de la qualité du travail à l'échelle européenne dans le processus du Semestre européen;
- s'engager à éliminer les décès liés au travail et à réduire les maladies professionnelles d'ici 2030;
- proposer une directive sur des conditions de travail décentes et sur les droits dans l'économie numérique, ainsi que sur les normes et conditions minimales pour un télétravail équitable;
- introduire une nouvelle directive-cadre sur l'information, la consultation et la participation des travailleurs pour les formes d'entreprises européennes.

#### ***2) La justice sociale et l'égalité des chances***

Le rapport souligne qu'éradiquer la pauvreté des enfants et assurer le bien-être et l'égalité des chances de ces derniers doivent figurer parmi les plus hautes priorités de l'Europe.

Les députés invitent les États membres et la Commission à s'engager à éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, qui est actuellement de 16 %, ainsi que l'écart qui en résulte en matière de pensions, avec un objectif de 0 % pour 2030, en défendant le principe d'une rémunération égale pour un travail égal pour les femmes et les hommes. La Commission est invitée à présenter une stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour l'après-2020.

Les députés soulignent également l'importance d'accéder à la formation et au reclassement pour les travailleurs des entreprises et des secteurs qui doivent subir des mutations profondes en vue de la transition verte et numérique.

#### ***3) Des systèmes de protection sociale solides***

Le rapport invite la Commission et les États membres à maximiser leurs efforts d'investissement dans des logements abordables afin de couvrir les besoins des groupes à revenus faibles et moyens en logement, en veillant à ce qu'au moins 30 % de toutes les maisons nouvellement construites soient des logements abordables destinés à ces deux groupes de revenus, et à éliminer la pauvreté énergétique d'ici 2030 en soutenant les investissements des ménages à faibles revenus dans l'efficacité énergétique.

Les députés affirment que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant devrait être accordé à tous. Inquiets de la façon dont la pandémie de COVID-19 a aggravé la vulnérabilité, l'isolement et le risque de pauvreté et d'exclusion sociale de la population âgée, ils invitent la Commission à présenter un plan visant à garantir la santé mentale, la dignité et le bien-être des personnes, y compris des personnes âgées.

#### ***4) Une mobilité équitable***

Le rapport invite la Commission à réviser la directive sur les entreprises de travail intérimaire afin d'établir un cadre juridique garantissant des conditions de travail décentes et l'égalité de traitement aux travailleurs mobiles et aux travailleurs saisonniers intra-européens sous contrat à durée déterminée avec des

agences de travail intérimaire ou tout autre type d'intermédiaire du marché du travail, y compris les agences de recrutement.

Les États membres sont invités à renforcer l'application de la directive et à lutter contre les pratiques des agences d'intérim peu scrupuleuses et à prendre des mesures législatives visant à réduire le recours abusif à la sous-traitance et à assurer une responsabilité solidaire générale tout au long de la chaîne de sous-traitance.

## Une Europe sociale forte pour des transitions justes ? communication de la Commission

---

Le Parlement européen a adopté par 380 voix pour, 219 contre et 97 abstentions, une résolution sur une Europe sociale forte pour des transitions justes.

Les députés ont affirmé que le développement durable était profondément ancré dans le projet européen et les valeurs européennes, et que la durabilité sociale était une condition préalable fondamentale à des transitions verte, numérique et démographique qui soient équitables et inclusives.

Un cadre de gouvernance pour le progrès social

Le Parlement a demandé qu'un programme social clé soit adopté lors du sommet social de Porto qui aura lieu l'an prochain (programme de Porto). Ce programme pourrait contenir le cadre stratégique pour une Europe sociale durable, équitable et inclusive à l'horizon 2030.

Ce cadre de gouvernance devrait reposer sur :

- l'intégration, dans les traités, du socle européen des droits sociaux et d'un protocole apportant aux droits sociaux la même protection que les libertés économiques au sein du marché unique, et
- l'adoption d'un pacte pour le développement durable et le progrès social rendant les objectifs sociaux et durables obligatoires, en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

En outre, davantage de domaines de la politique sociale devraient relever du processus de décision à la majorité qualifiée, en particulier i) la non-discrimination, ii) la protection sociale des travailleurs (excepté pour les travailleurs transfrontaliers), iii) la protection des travailleurs une fois leur contrat de travail arrivé à terme, iv) la représentation et la défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs ainsi que des conditions d'emploi des ressortissants d'un pays tiers qui résident légalement dans l'Union.

Des moyens financiers pour une Europe sociale forte et durable

Les députés ont invité les États membres à tirer pleinement parti de la flexibilité possible dans l'application des règles de l'Union en matière de finances publiques et de politique budgétaire, afin de faire face aux dépenses exceptionnelles consenties pour atténuer les conséquences sociales de la crise de la COVID-19, renforcer les systèmes de protection sociale et financer des emplois de qualité, les services publics, la lutte contre la pauvreté et les transitions verte et numérique.

La résolution a mis en évidence les instruments financiers permettant de réaliser une transition juste, comme le Fonds social européen, le fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), la garantie pour la jeunesse, la garantie pour l'enfance, l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) et le Fonds pour une transition juste dont la dotation devrait être augmentée.

Le Parlement a insisté sur le fait que, pour alimenter la reprise, l'effort d'investissement de l'Union au moyen du plan de relance devrait comprendre une forte dimension sociale tout en soulignant qu'il était crucial de créer des emplois verts.

Les députés ont demandé que les États membres allouent : i) au moins 5 % des ressources du Fonds social européen (FSE+) relevant de la gestion partagée au soutien d'activités financées au titre de la garantie européenne pour l'enfance, notamment pour lutter contre la pauvreté infantile et ii) au moins 15% de leurs ressources et des actions ciblées en faveur d'emplois de qualité pour les jeunes.

Le programme de Porto

Les députés estiment que le programme devrait englober des indicateurs de bien-être économique, social et environnemental, et couvrir les domaines suivants:

1) Des emplois décents et des marchés du travail durables et inclusifs

Les députés estiment que tout travailleur de l'Union devrait bénéficier d'un salaire garantissant au moins un niveau de vie décent, le renforcement de la négociation collective étant le meilleur moyen de promouvoir cet objectif. Ils ont insisté pour que des salaires minimaux légaux soient fixés, en coopération avec les partenaires sociaux.

La Commission et les États membres ont été invités, entre autres, à :

- atteindre une couverture des négociations collectives de 90 % d'ici 2030 dans les systèmes nationaux qui combinent la réglementation légale et celle des partenaires sociaux en matière d'emploi et de conditions de travail;
- renforcer la garantie pour la jeunesse dans le but de réduire le chômage de longue durée et le chômage des jeunes d'au moins 50 % d'ici 2030;
- mettre fin à la pratique des contrats «zéro heure» et au faux travail indépendant;
- inclure l'objectif global d'amélioration de la qualité du travail à l'échelle européenne dans le processus du Semestre européen;
- s'engager à éliminer les décès liés au travail et à réduire les maladies professionnelles d'ici 2030;
- proposer une directive sur des conditions de travail décentes et sur les droits dans l'économie numérique, ainsi que sur les normes et conditions minimales pour un télétravail équitable;
- introduire une nouvelle directive-cadre sur l'information, la consultation et la participation des travailleurs pour les formes d'entreprises européenne.

## 2) La justice sociale et égalité des chances

La résolution a souligné qu'éradiquer la pauvreté des enfants et assurer le bien-être et l'égalité des chances de ces derniers devaient figurer parmi les plus hautes priorités de l'Europe.

Le Parlement a invité les États membres et la Commission à s'engager à éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, qui est actuellement de 16 %, ainsi que l'écart qui en résulte en matière de pensions, avec un objectif de 0 % pour 2030, en défendant le principe d'une rémunération égale pour un travail égal pour les femmes et les hommes. La Commission est invitée à présenter une stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour l'après-2020.

Les députés ont également souligné l'importance d'accéder à la formation et au reclassement pour les travailleurs des entreprises et des secteurs qui doivent subir des mutations profondes en vue de la transition verte et numérique.

## 3) Des systèmes de protection sociale solides

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à :

- maximiser leurs efforts d'investissement dans des logements abordables afin de couvrir les besoins des groupes à revenus faibles et moyens en logement, en veillant à ce qu'au moins 30 % de toutes les maisons nouvellement construites soient des logements abordables destinés à ces deux groupes de revenus;

- éliminer la pauvreté énergétique d'ici 2030 en soutenant les investissements des ménages à faibles revenus dans l'efficacité énergétique;

- proposer un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme.

Les députés ont invité les États membres à renforcer la viabilité des régimes de retraite et ont mis en lumière la nécessité d'élaborer un modèle de l'Union capable de garantir la dignité et les droits fondamentaux des personnes âgées dont la vulnérabilité a été aggravée par la pandémie de COVID-19.

## 4) Une mobilité équitable

La résolution a invité la Commission à réviser la directive sur les entreprises de travail intérimaire afin d'établir un cadre juridique garantissant des conditions de travail décentes et l'égalité de traitement aux travailleurs mobiles et aux travailleurs saisonniers intra-européens sous contrat à durée déterminée avec des agences de travail intérimaire ou tout autre type d'intermédiaire du marché du travail, y compris les agences de recrutement.